

La Voix du Quartier

☑ Adresse postale : - 11 Rue de la maison - maternelle - 30000 Nîmes - ☑ Site : www.gazelle-routeduzes.fr @ Adresse électronique : comitegazelle@yahoo.fr

N°23

Novembre 2009



Editorial

Un quartier réputé tranquille... Et pourtant...

Le flot des 7900 véhicules circulant sur la route d'Uzès, les trop nombreux accidents et accrochages, un stationnement irrespectueux du voisinage et des commerces, les nuisances sonores, les tags hideux et vulgaires dégradant immeubles privés et publics, les cambriolages en progression... viennent perturber la vie paisible de ce quartier. Que pouvons nous devant l'incivilité de nos concitoyens, voire de nous-mêmes parfois ?

Cet été, à la demande de nombreux habitants, le comité de quartier est intervenu auprès de la Mairie et de la Préfecture pour faire respecter un arrêté municipal (n° 648 du 27 juillet 2009) au sujet de l'organisation de nuitées bruyantes qui perturbent les riverains. Nos démarches sont restées sans effet. Est-ce à dire que les pouvoirs publics sont dans l'incapacité de faire appliquer lois et règlements ?

Le foyer de l'enfance accueille de jeunes enfants en difficulté... mais aussi, de grands adolescents en rupture avec la société. Absence d'éducation, de reconnaissance, d'affection... ces jeunes, pour exister, empoisonnent la vie de l'environnement immédiat. Ces adolescents n'ont pas eu la chance de beaucoup d'autres pour des raisons multiples, nous ne pouvons les rejeter et les condamner systématiquement. Il nous faut trouver les moyens de valoriser « ce qu'il y a de positif » en eux ! N'y a t il pas erreur de discernement que de vouloir mélanger jeunes enfants et grands ados difficiles ?

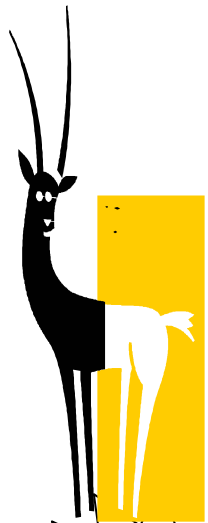
Cet été, le comité a rappelé à Monsieur le Sénateur Maire et Monsieur le Préfet, l'absence de bornes incendie à proximité des habitations en garrigue. Nous engageons une action pour faire avancer ce dossier. Lors de la délivrance des permis de construire, ne faudrait-il pas prévoir les infrastructures nécessaires ?

Membre de droit du Conseil de quartier, le comité porte les demandes, dans l'intérêt du plus grand nombre, pour améliorer, par des petits travaux, le confort des habitants.

Nous poursuivons l'action engagée pour améliorer les services de transport en commun en suggérant la création d'un parking relais sur la route d'Uzès.

Mais aussi, le « mieux-vivre-ensemble » suppose que chacun applique pour soi-même, le vieux dicton « ma liberté s'arrête là où commence celle des autres »

Bernard QUIOT



A vos
Agendas

**Assemblée
Générale du
Comité :
Dimanche
6 décembre**

à 10 heures

**salle protestante
rue Ambroise
Croizat.**



Aménagements urbains

Deux bons points :

Aménagement de la rue des Sophoras pour améliorer la sécurité et réduire la vitesse des véhicules.



Aménagement des trottoirs de la rue Marius Duport.

Des points à gagner prochainement :

Mise en sens unique de l'impasse d'Everlange et de la rue Marius Duport
 Aménagement de l'accès de la rue des Loisirs vers la rue André Nier
 Aménagements des carrefours rue Marius Dubois et rue Marius Duport avec la route d'Uzès

Espoirs de points pour des sujets déjà évoqués:

Trottoir route d'Uzès côté cadereau en amont du garage pour la sécurité des piétons.



Bornes à incendie en garrigue.
 Prolongation de la ligne TCN D vers Massillan avec parking relais.
 Service de bus par la rue des Trois Ponts.
 Recherche de zones de stationnements dans le quartier.

Affaire nouvelle :

A l'entrée de notre ville « fleurie » entre le terminus de Calvas et le garage, on compte 10 panneaux « grand format » sur 700 mètres !!



Réduire leurs dimensions ne coûterait rien et donnerait un aspect plus agréable à notre ville.



Avez-vous pris ou repris votre carte de membre du comité de quartier???

La cotisation est toujours fixée à 10 € par famille

Le nombre fait notre force. Nos demandes et propositions auprès de la municipalité sont mieux écoutées à défaut d'être toujours entendues !



Adhérer au Comité de Quartier c'est le soutenir dans ces actions et participer à la vie de votre quartier.

La cotisation reste à 10€ par famille – Adressez ce coupon et votre chèque libellé à l'ordre du Comité de la Gazelle (À retourner : comité de quartier Gazelle Rte d'Uzès 11, rue de la maison maternelle 30000 Nîmes – Mail : comitegazelle@yahoo.fr)

NOM.....PRENOM.....

Adresse ;.....

Tel : Adresse électronique :

Le Comité de Quartier, sa vie, son œuvre au cours de l'année écoulée.

Le Comité s'est d'abord attaché à l'amélioration des conditions de vie des habitants.

C'est ce qui exposé dans ces pages par les articles d'Eric Gaillard (circulation, voirie, stationnement, sécurité...) et de Jean-Noël Picard (assainissement, bornes à incendie...). N'y revenons pas.

De manière générale, le Comité s'est soucie d'exprimer les préoccupations des habitants, recueillies notamment par son enquête de l'hiver dernier. Et de transmettre celles-ci à la « Puissance publique », principalement la Mairie qui « oublie » trop souvent les (bas-)quartiers qui semblent surtout utiles pour financer les « grands travaux » du Centre-ville ! Nous avons exprimé les souhaits des gens, obtenu quelques réalisations et nous continuerons ! Actions opiniâtres menées soit par interventions directes auprès des élus et/ou des responsables des Services, soit lors de rencontres avec eux (sur le terrain), soit en participant au Conseil des Quartiers-Est. Nous intervenons : nuisances sonores descendant des hauts du quartier par les belles nuits d'été, sécurité piétonne dans la rue des Sophoras ou en haut de la Route d'Uzès, insécurité aux abords du Foyer départemental de l'enfance, ... et nous essayons de prévenir les problèmes de demain. Avec quelque succès parfois ! Et beaucoup de patience !

Le Comité a également soucie de diffuser l'information et de favoriser les échanges dans ce quartier.

Pour cela il a poursuivi l'édition de **La Voix du Quartier**; le n° 22 en Mars 2009 et ce n° 23, diffusés à près de 2000 exemplaires, par distribution dans les boîtes à lettres et en dépôt chez les commerçants.

D'autre part son **SITE**, créé en Juin 3008, (www.gazelle-routeduzes.fr) est entré en « période de croisière »: 21000 consultations depuis sa création, une 40aine par jour. Site régulièrement tenu à jour et qui s'enrichit chaque semaine.

Enfin le Comité a continué à proposer aux habitants des occasions de se rencontrer « en direct »:

- le dimanche 18 mars : une quarantaine de personnes partent à la découverte des Sources du quartier, vers les Terres de Rouvière et le Vallon de Calvas (en association avec Sauve-garrigue),
- le jeudi 2 avril : Invitation des habitants à la nouvelle salle; le Comité leur présente sa « grande enquête » (avec diaporama) qu'il vient de réaliser au cours de l'hiver sur la circulation et les déplacements,
- le dimanche 19 avril : nous rééditons « Rando-Garrigue » comme chaque année; une trentaine de randonneurs sont au rendez-vous; le printemps aussi, avec en prime visite guidée de Font l'abbé,
- le vendredi 19 juin, c'est l'habituelle « Faîtes de la Musique ». Animée par Michèle Leho. 120 personnes envahissent le square de la Gazelle pour une fête très conviviale.
- le vendredi 9 octobre : les « nouveaux du quartier » sont invités à échanger et partager le verre de la bienvenue.

Et en avant pour une nouvelle année !

PROTECTION INCENDIE.



Le développement des habitations en garrigue n'a pas toujours été accompagné des réseaux d'eau pour la lutte contre l'incendie qui est un des risques majeurs à Nîmes

Le comité de quartier lance l'inventaire et la localisation des constructions qui ne bénéficient pas d'une proximité suffisante de borne à incendie (200m).

Notre objectif est de demander à la commune de programmer les budgets et les travaux pour réaliser les réseaux adéquats afin d'implanter les bornes nécessaires pour assurer la sécurité de tous.

Toute contribution à cette démarche sera la bienvenue.



QUELQUES RAPPELS :

Les lois sur l'eau ont confirmé l'obligation de procéder à un état des lieux des installations d'assainissement non collectif existantes avant le 31 Décembre 2012.

Cela concerne 12% des logements pour NÎMES METROPOLE soit 9333 dont 6622 pour NÎMES

C'est le SPANC, service public, qui est en charge de cet état des lieux. Il a également pour mission de fournir des prestations de service aux usagers des installations autonomes dans l'objectif de garantir la qualité de conception, de réalisation et de bon

fonctionnement.

Le SPANC a délégué à la SAUR la mission technique d'inventaire et de diagnostic des installations existantes.

Les actions menées par les comités de quartier regroupés ont fait descendre le coût de 123 à 97€. N'acceptez pas de payer d'avantage.

Si la note globale de l'évaluation de votre installation est comprise entre 0 et 9 elle est déclarée satisfaisante. Supérieure à 9 elle est déclarée insatisfaisante.

LES OBJECTIFS DE NOTRE COMITE DE QUARTIER :

Continuer à agir pour préserver et défendre les intérêts des usagés.

Comment ?

- En participant aux actions collectives au sein de la coordination ANC et de l'Union des comités de quartier.
- En animant un échange d'informations avec les usagers dans le but de les aider et de maintenir une vigilance particulière contre toute dérive marchande.
- En continuant à agir pour que toute demande de modification d'installation soit vraiment justifiée (pollution) et qu'elle soit accompagnée des conseils techniques gratuits et des aides financières possibles.

LES CONSEILS A CE JOUR :

- Acceptez que votre installation soit contrôlée.
- Nous informer de toute anomalie concernant le contrôle.
- Ne pas engager des travaux immédiatement. Nous ne sommes que dans la phase1 « Diagnostic permettant de dresser un état des lieux ». Si le SPANC vous presse nous en informer.
- Bien lire dans le détail les conclusions que vous recevez et nous communiquer tout document qui comporterait des annotations du type : "La réhabilitation du type de traitement doit être envisagée" ou " le type de traitement ne correspond pas à la nature du sol"etc.
- Demander au SPANC la révision de votre diagnostic s'il a été réalisé avant fin Janvier 2009.
- Demander au SPANC le remboursement du trop perçu si vous avez réglé plus de 97€.

Adresse du SPANC : "Le Colisée" 3 rue du colisée – 30947 NÎMES CEDEX 9- Tel :04 66 02 55 55 – Fax : 04 66 02 55 10.

APPEL A COMPETENCE :

Toute personne ayant des compétences dans les domaines relatifs à ce sujet (Traitement des eaux domestiques et des eaux – vannes, Biochimie, Droit,...), pouvant aider bénévolement notre équipe est invitée à se faire connaître



COMMENT COMMUNIQUER ?

Sur le forum de notre site Internet : WWW.gazelle-routeduzes.fr

Par courrier : 11 rue de la Maison Maternelle – 30000 NÎMES